



COMMUNE DE GROUSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt EUROPEAN ENERGY AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 service.technique@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	94305-M / 01
Objet :	l'agrandissement d'une étable et d'un bassin de rétention
Requérant :	Monsieur Serge Steichen
Adresse :	Maison 7, L-9144 Lehrhof
Date de la décision :	04.08.2022
Lieu :	sur la parcelle 53/1944, section B de Dellen, lieu-dit "Jennekapell"
Début du délai de recours :	12.08.2022
Fin du délai de recours :	14.11.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 10 août 2022

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

